



# MISE EN COMPATIBILITE DU PLU AMELIORATION DE LA VITESSE COMMERCIALE DE LA LIANES 11 PAR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE VOIRIE

MERIGNAC AVENUE MARCEL DASSAULT  
du giratoire Marchegay au giratoire Dassault

Réunion publique de concertation – 6 octobre 2021

Commune de Mérignac





# MISE EN COMPATIBILITE DU PLU AMELIORATION DE LA VITESSE COMMERCIALE DE LA LIANES 11 PAR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE VOIRIE

MERIGNAC AVENUE MARCEL DASSAULT  
du giratoire Marchegay au giratoire Dassault

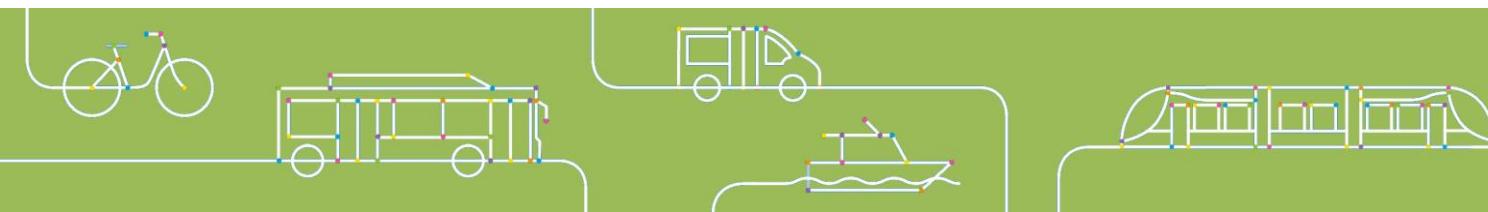
Réunion publique de concertation – 7 octobre 2021

Commune de Martignas-sur-Jalle



## Plan de la présentation

1. Le dispositif de concertation
2. La procédure d'évolution du PLU
3. Rappel du projet
4. La mise en compatibilité du PLU
5. Calendrier prévisionnel



# 1. Le dispositif de concertation



# 1. Le dispositif de concertation

## Cadre réglementaire

**Objet de la concertation : Mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet « Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Mérignac Avenue Marcel Dassault »**

**Décision d'ouvrir une concertation publique** par délibération 2021-361 du 9 juillet 2021

Elle répond à un **cadre réglementaire** (art. L103-2 du Code de l'urbanisme, modifié par la loi ASAP du 7 décembre 2020).

**Objectifs de la concertation : porter à la connaissance du public** les objectifs de la mise en compatibilité, débattre des objectifs et principales orientations proposées, recueillir les avis et contributions du public



### CONCERTATION REUNIONS PUBLIQUES

Communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de transports en commun « Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Mérignac avenue Marcel Dassault »

Le public est informé que par délibération n°2021-361 en date du 9 juillet 2021, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de transports en commun « Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Mérignac avenue Marcel Dassault ».

Dans ce cadre, une série de réunions publiques est organisée :

Le mercredi 6 octobre 2021 à 18h : Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville – Bâtiment A : 60, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33700 Mérignac  
Le jeudi 7 octobre 2021 à 18h30 : Salle du Conseil Municipal - Mairie de Martignas-sur-Jalle : 3, avenue de la République – 33127 Martignas-sur-Jalle

Ces réunions se tiendront dans la limite des places disponibles et dans le respect des gestes barrières. Le port du masque sera obligatoire.

Pour rappel, un dossier de concertation ainsi qu'un registre de concertation ont été mis à disposition le 20 septembre 2021.

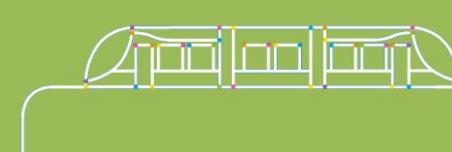
Ces documents sont mis à la disposition du public dans les lieux ci-dessous :

- à la Mairie de Mérignac : 60, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33 705 Mérignac cedex ;
- à la Mairie de Martignas-sur-Jalle : 3, avenue de la République – BP12 – 33 127 Martignas-sur-Jalle ;
- au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole : 10-12, rue des Satellites, 33 185 Le Haillan ;
- à la Direction Tramway/SDDOM/Grandes infrastructures de Bordeaux Métropole : Immeuble Laure Gatet 1<sup>er</sup> étage : 39-41, cours du Maréchal Juin – 33 045 Bordeaux Cedex ;
- et sur le site internet de Bordeaux Métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

Le Président de Bordeaux Métropole.



- ✓ **20 septembre 2021** : Ouverture de la concertation publique
- ✓ **Semaine 40 / 2021** : réunions publiques
  - 06/10/2021 : commune de Mérignac
  - 07/10/2021 : commune de Martignas-sur-Jalle
- ✓ **Fin octobre 2021** : Clôture de la concertation publique



## Contenu du dossier :

- un plan de situation ;
- un plan du périmètre de la mise en compatibilité ;
- une notice explicative rappelant synthétiquement les enjeux liés à la mise en compatibilité du PLU, les objectifs poursuivis, les caractéristiques principales, un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- des annexes ;
- un registre de concertation.

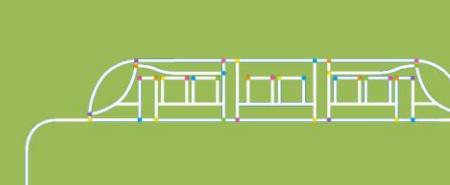
## Dossier de concertation

Mise en compatibilité du PLU

Amélioration de la vitesse commerciale de la  
LIANES 11 par la réalisation de travaux de  
réaménagement de voirie  
Mérignac Avenue Marcel Dassault  
Aire de covoiturage à proximité du giratoire  
Marchegay

## Notice explicative

Direction Générale Mobilités  
Direction Tramway/SDDDM/Grandes Infrastructures  
Service amélioration réseau TC existant



## Dossier de concertation

Mise en compatibilité du PLU

### Lieux de mise à disposition :

- en mairie de Mérignac et Martignas-sur-Jalle
- à la direction Tramway / SDODM / Grandes Infrastructures de la Direction Générale Mobilités
- au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole.

Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie  
Mérignac Avenue Marcel Dassault  
Aire de covoiturage à proximité du giratoire Marchegay

### Notice explicative

Direction Générale Mobilités  
Direction Tramway/SDODM/Grandes Infrastructures  
Service amélioration réseau TC existant



# 1. Le dispositif de concertation

... également disponible sous format numérique

La concertation est également ouverte sur le **site internet de la participation** de Bordeaux Métropole :

<https://participation.bordeaux-metropole.fr>



*Inscrivez vos contributions sur les registres en mairie ou sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (registre électronique)*

AMÉLIORATION DE LA VITESSE COMMERCIALE DE LA LIANES 11 AVENUE MARCEL DASSAULT À MÉRIGNAC : MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

## PARTICIPATION EN COURS

Publiée le 20 / 09 / 2021

Une concertation préalable portant sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme dans le cadre de la déclinaison d'utilité publique du projet : Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 à Mérignac. « est organisée à partir du 20 septembre 2021.

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information, de débattre des objectifs et des principales orientations proposées pour assurer la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Bordeaux Métropole avec le projet d'amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11.

> PARTAGER SUIVRE CETTE PARTICIPATION



IMAGE DE SYNTHÈSE - CENTRE DE TIR - CÔTE GIROUDINS



Etat de la participation : En cours

Type : Réglementée / Concertation simplifiée

Thématique : Déplacements

Poureur de la participation : [Bordeaux Métropole](#)

Gestionnaire de la participation : [Philippe Claverie](#)

Mairies associées : Mairies de Mérignac et Mérignac-sous-Jalle

Communes et quartiers : [Mérignac](#), [Mérignac-sous-Jalle](#)

Localisation de la participation : [Voir le plan](#)

### Éléments clés

1 PLU couvrant les 28 communes de la Métropole

2 COMMUNES concernées par le projet d'aménagement

2 COULOIRS BUS ouverts au covoiturage

1 VOIE VERTE ouverte aux piétons et vélos

1 AIRE DE COVOITURAGE en lien avec le projet

### Calendrier simplifié de la participation

20 / 09 / 2021 : Ouverture de la concertation

09 / 07 / 2021 : Délibération d'ouverture de la concertation

[Voir tout le calendrier](#) >

### Avancée de la participation en ligne

0 0 avis

0 réactions



## 2. La procédure d'évolution du PLU



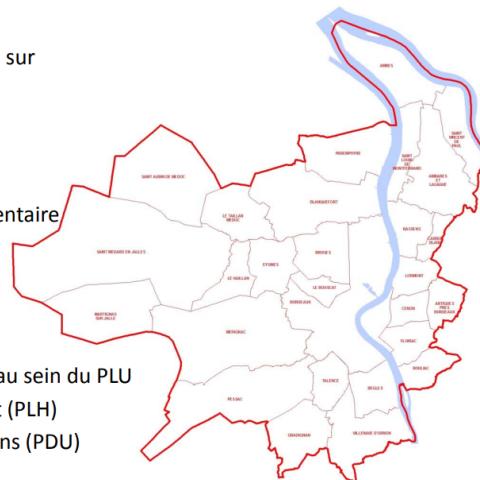
## 2. La procédure d'évolution du PLU

## Qu'est-ce qu'un PLU?



### Le PLU qu'est-ce que c'est ?

- Un document d'urbanisme qui porte sur l'ensemble du territoire métropolitain



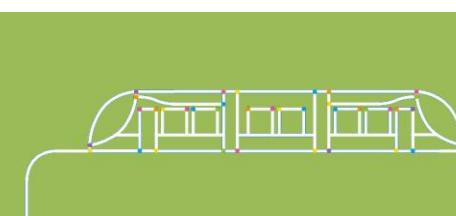
- Un document stratégique et réglementaire qui présente un projet urbain

- Un outil de planification qui intègre au sein du PLU
  - Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
  - Le Plan des Déplacements Urbains (PDU)  
=> Un PLU « 3 en 1 »



### Le contenu du PLU cadré par le code de l'urbanisme

- Un projet qui traite des politiques urbaines suivantes :



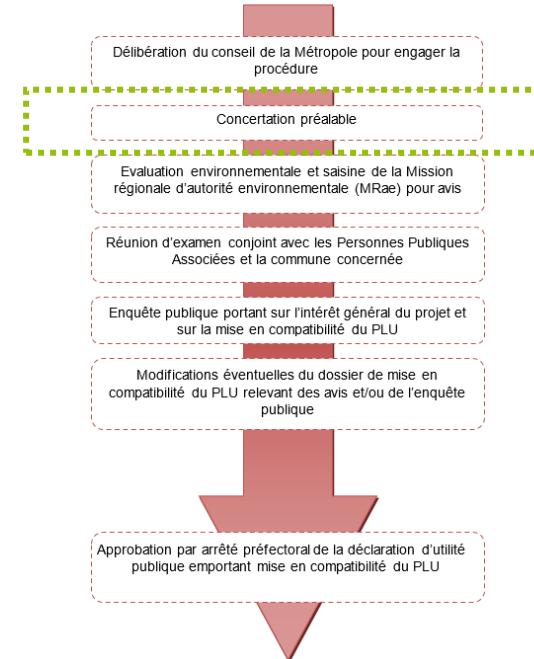
## 2. La procédure d'évolution du PLU

## Qu'est-ce qu'un PLU?

Le PLU peut évoluer dans le cadre de procédures encadrées par le Code de l'Urbanisme :

- révision ;
- révision allégée ;
- modification ;
- modification simplifiée ;
- **mise en compatibilité**

La procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique



Septembre-Octobre 2021



### 3. Rappel du projet

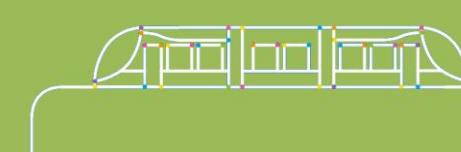
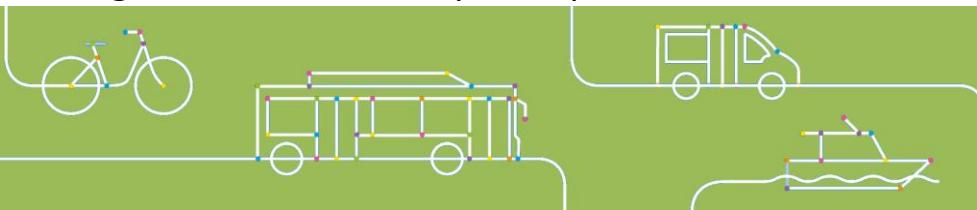


### 3. Contexte et enjeux du projet

L'avenue Marcel Dassault est le **principal axe de desserte** de la commune de Martignas-sur-Jalle vers le **bassin d'emploi important** et le **coeur de l'agglomération**.

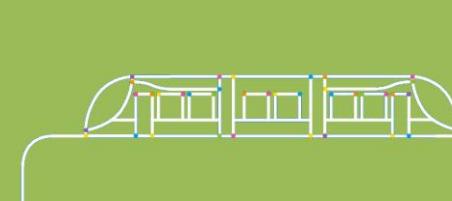
Cette pénétrante importante qui permet de connecter le nord du bassin d'Arcachon à la rocade de Bordeaux, en passant par Martignas-sur-Jalle et Mérignac, au niveau de l'échangeur n°10, est sujette à une **saturation du trafic routier** aux heures de pointe.

De surcroit, la **congestion** de cet axe est accentuée par des flux de véhicules venant du secteur de Saint-Médard-en-Jalles, ce qui pénalise fortement l'attractivité de la commune de Martignas-sur-Jalle ainsi que la qualité de vie de ses habitants.



#### 5 objectifs inscrits dans la délibération d'ouverture de la concertation

- **Optimiser et fluidifier la vitesse commerciale de la LIANES 11** sur l'avenue Marcel Dassault à Mérignac entre le giratoire des Girondins et le giratoire de Marchegay à l'entrée de Martignas-sur-Jalle, **en créant un couloir de bus**
- Favoriser le co-voiturage en **rendant accessible les couloirs bus au co-voiturage**
- **Garantir l'accessibilité aux cycles et aux piétons** en toute sécurité
- **Maintenir un aménagement homogène** avec la voie déjà aménagée plus à l'est **dans le périmètre de l'OIM de Bordeaux Aéroparc**
- **Présenter une efficacité économique et des coûts compatibles** avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation



- ✓ **Concertation réglementaire** (code de l'urbanisme) : du 28 juin 2019 au 18 octobre 2019
- ✓ **Bilan de la concertation** : délibération n°2020-18 du 24 janvier 2020 adoptant les caractéristiques essentielles du projet :
  - réaménagement de l'avenue Marcel Dassault à Mérignac entre le giratoire de Marchegay et le giratoire des Girondins par **la création de deux couloirs bus**.
  - **création d'une voie verte**, qui sera un maillon essentiel du réseau cyclable à haut niveau de service, ainsi que par la mise aux normes de l'ensemble des arrêts bus sur tout le tronçon.
  - Traitement des traversées piétonnes afin d'améliorer les conditions de sécurité du secteur
  - Les études à mener pour ce projet devront également proposer des solutions techniques permettant de garantir des conditions de sécurité optimales pour l'accès des riverains et autres utilisateurs de cet itinéraire et offrir un meilleur maillage et de meilleures fonctionnalités des infrastructures
  - dans le cadre de sa politique générale et dans l'objectif d'améliorer la performance d'une ligne de transport en commun existante, Bordeaux Métropole prendra en considération les solutions permettant d'inciter le report modal sur les transports en commun ou les modes actifs de déplacement telles que **l'implantation d'un parking de co-voiturage et vélos à proximité de l'avenue Marcel Dassault**.
- ✓ **Demande d'examen au cas par cas** : projet non soumis à étude d'impact ( arrêté préfectoral du 25/08/2021)



### 3. Contexte et enjeux du projet

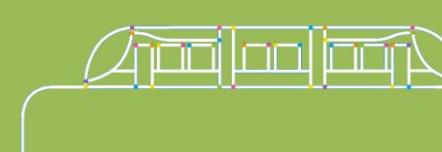
### Réaménagement Avenue Marcel Dassault



*Image de synthèse – Centre de tir - Côté Girondins*

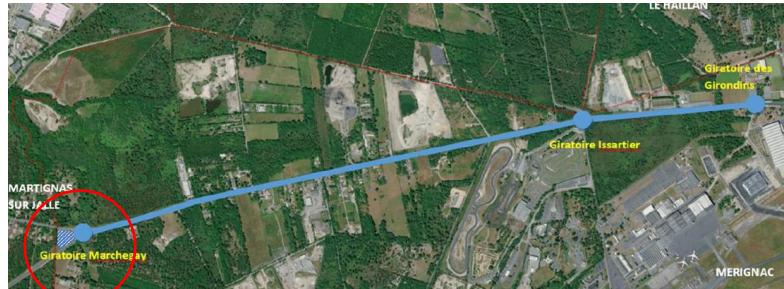


*Image de synthèse – Approche du giratoire Marchegay*



### 3. Contexte et enjeux du projet

### Aire de covoiturage



Favoriser les transferts modaux de la voiture vers les modes alternatifs.



### 3. Contexte et enjeux du projet

### Aire de covoiturage

Ce parking comprend notamment :

- La création de **44 places de stationnement dont 1 PMR**
- La réalisation de **cheminements piétons** et l'aménagement des cheminements existants qui seront accessibles aux personnes à mobilité réduite
- L'**installation de bornes** pour la recharge de véhicules électriques
- La mise en place d'un **abri vélo sécurisé**
- L'aménagement de **larges espaces paysagers** en entrée de ville



## 4. La mise en compatibilité du PLU



- ❖ Inscription de **nouvelles dispositions au PLU**, notamment des emplacements réservés, qui permettront à la collectivité de s'assurer de la réalisation de nouveaux espaces publics (voies, voies en site propre pour les transports en commun, voie verte, ...) nécessaires à la restructuration du réseau de voiries.
- ❖ Modification de certaines dispositions du règlement du PLU actuellement en vigueur faisant obstacle à la réalisation du projet :
  - Ajustement de contours **d'espaces boisés classés**
  - Décalage des **marges de recul** en fonction de la nouvelle emprise de voirie
  - Modification des **emplacements réservés** existants

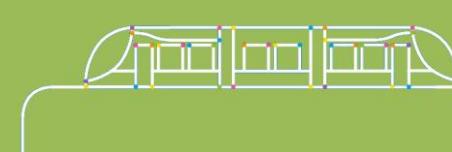
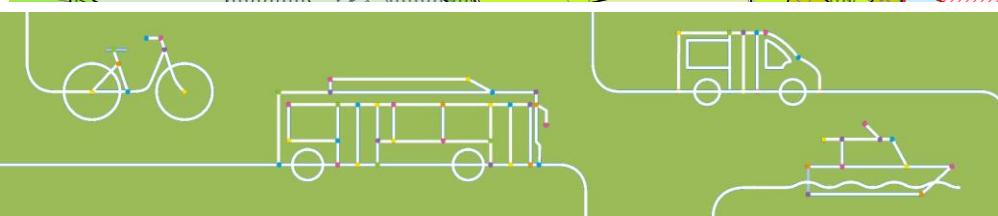
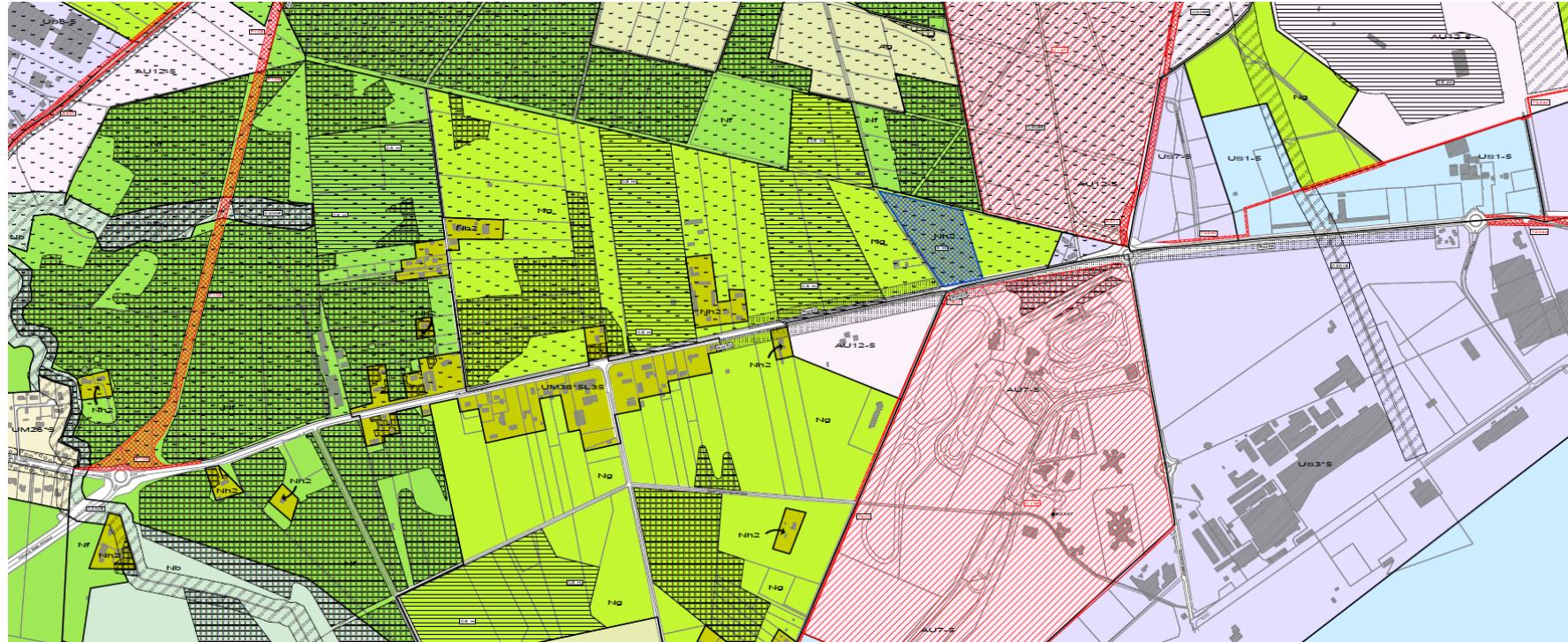
⇒ Des **évolutions limitées** qui n'impacteront pas l'économie générale du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU 3.1

⇒ Les incidences potentielles de la MECPLU sur l'environnement seront examinées dans le cadre d'une **évaluation environnementale**.



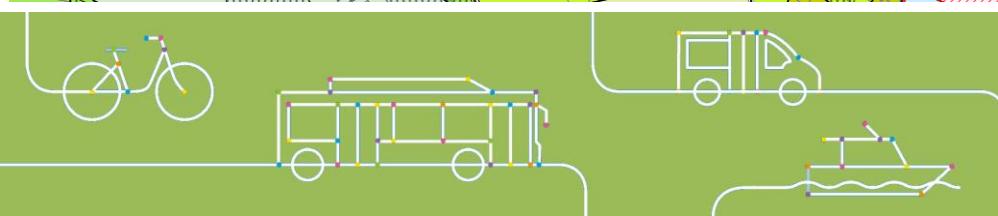
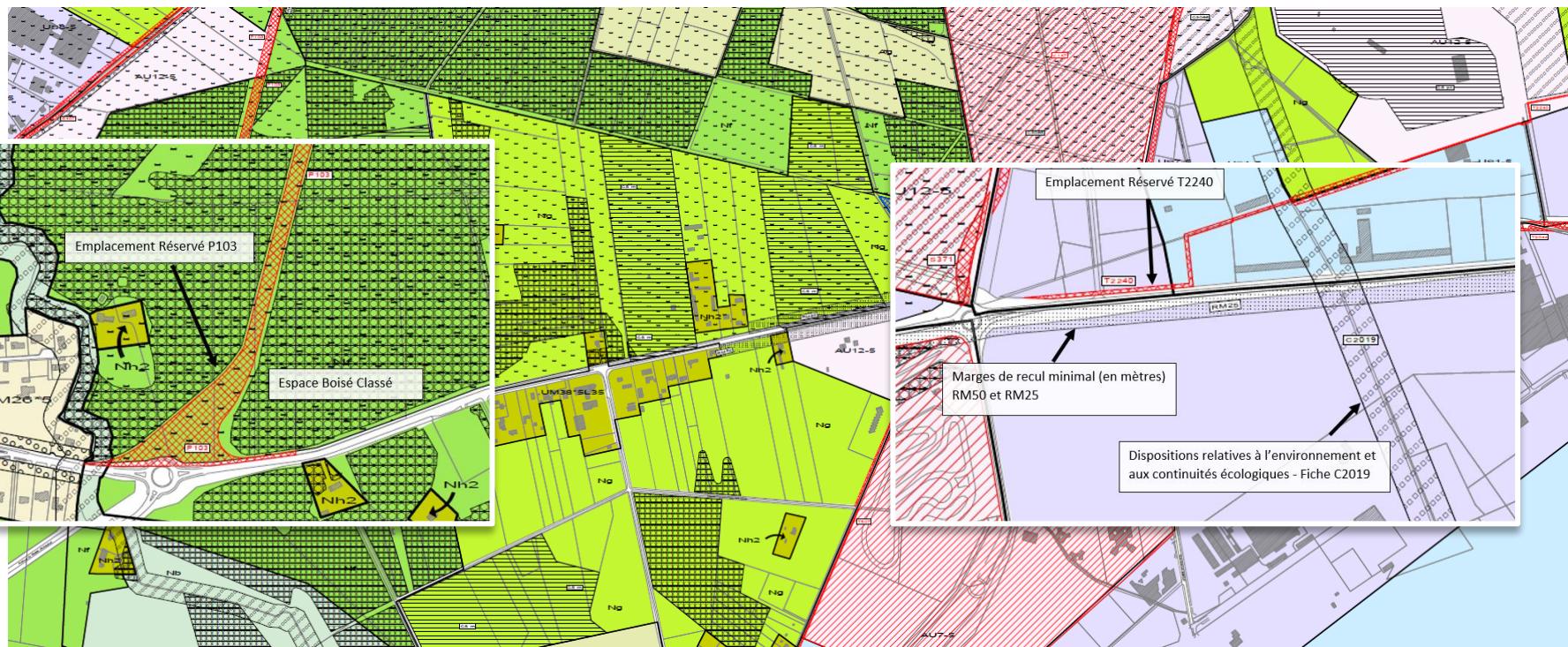
#### 4. Mise en compatibilité du PLU

#### Extrait planche de zonage Z29



## 4. Mise en compatibilité du PLU

## Extrait planche de zonage Z29



## 5. Calendrier prévisionnel



## 5. Calendrier prévisionnel

- **Septembre-Octobre 2021** : concertation portant sur la mise en compatibilité du PLU
- **1<sup>er</sup> trimestre 2022** : dépôt du dossier de DUP (délibération)
- **Début 2023** : arrêté de DUP
- **Mi 2023** : début des travaux
- **2025** : mise en service





# Merci de votre attention

Séance de Questions / Réponses

